

LIVRET DE RENTREE



ECOLE SAINT-MARTIN DE JAUCHE

ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Rue de l'Hulpeau 9
1350 Jauche

019 63 50 92
0471 59 83 00

direction@ecolesaintmartin.be

www.ecolesaintmartin.be

LE MOT DE LA DIRECTION

Chers parents,

Bienvenue à l'école Saint-Martin pour cette année scolaire 2024-2025.

Ce livret de rentrée est destiné à apporter toutes les informations qui pourraient s'avérer utiles, à vous et vos enfants.

Afin d'en faciliter la lecture, celui-ci est subdivisé comme suit :

- I. Organigramme de l'école
- II. Règlement d'ordre intérieur de l'école
- III. Règlement d'ordre intérieur de l'Accueil Extrascolaire
- IV. Horaire des cours
- V. Renseignements pratiques (par ordre alphabétique)
- VI. Agenda

Les nouveautés par rapport à l'année scolaire précédente sont accompagnées d'une icône :



Je reste bien entendu à votre disposition pour toute question que la lecture de ce livret pourrait soulever.

Je vous souhaite une excellente année à l'école Saint-Martin.

Valérie Godefroi
Directrice

I. ORGANIGRAMME DE L'ECOLE

POUVOIR ORGANISATEUR



- ✓ Président : Philippe BRUYNINX
- ✓ Trésorier : Jacques OTJACQUES
- ✓ Secrétaire : François LEZAACK
- ✓ Administrateurs : Etienne GILOT – Pascal de Roubaix - Jan GORIS
- ✓ Membres : Héloïse FONTAINE - Marie-Josée MARCHAL- Jean-Marie STIENLET- Abbé Bertin KIMPANZA – Abbé Michel BEYA

DIRECTION

Mme Valérie GODEFROI (0471 59 83 00)

EQUIPE ENSEIGNANTE

- ✓ Section maternelle

Mmes Fabienne DEVOS, Mme Sumitra DELIEGE et Mme Vanessa JACQUART (puéricultrice)

- ✓ Section primaire

1^{ère} et 2^{ème} années : Mme Coralie DORVAL
3^{ème} et 4^{ème} années : Mme Céline FRANCOIS
5^{ème} et 6^{ème} années : Mme Marion LAROCHE

Polyvalence (accompagnement personnalisé en P1P2 et remédiation) :
Mme Lisa LATOUR et Mme Marie Taymans

Cours de néerlandais : Mme Muriel DE ROY
Cours de gymnastique : Mme Charlotte WILLEMS
Cours de psychomotricité : Mme Cécile HOUBART

ASSOCIATION DE PARENTS

Dissolution de l'AP au profit de l'organisation d'un comité des fêtes

CONSEIL DE PARTICIPATION

Il est important de renforcer les liens entre la famille et l'école, et d'y promouvoir une participation constructive des parents. Cette participation des parents à la vie de l'école est effective grâce au conseil de participation auquel participent différentes composantes, parmi lesquelles les parents.

- ✓ Représentants des parents : Christelle Héraux, Véronique Vanlooche, Catherine Boigelot
- ✓ Représentants de l'équipe enseignante : Mme Céline - Mme Fabienne - Mme Brigitte
- ✓ Représentants du PO : Pascal de ROUBAIX –Jan GORIS- François LEZAACK

PMS

Centre PMS libre de Jodoigne : 010 81 26 27

PSE

Centre de santé libre de Wavre : 010 22 45 51



II. RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE

Pour le bien-être et la sécurité de nos enfants, nous vous demandons de respecter ces quelques règles avec nous, l'équipe éducative.

ALIMENTATION

- ✓ Prévoir des collations et des boissons saines (pas gazeuses et / ou très sucrées).
- ✓ Le mercredi est le jour de la collation saine (fruit, compote, ...).
- ✓ Ne pas donner de chewing-gum, de chips, de sucettes,
- ✓ Privilégier les gourdes plutôt que les canettes et bouteilles en verre.



TENUE VESTIMENTAIRE

- ✓ Prévoir des chaussures adéquates aux jeux extérieurs (qui tiennent correctement aux pieds afin d'éviter des accidents).
- ✓ Porter des vêtements propres, décents et non provocants, sans son ni lumière.
- ✓ Nommer les vêtements. Vérifier au jour le jour que votre enfant n'a rien oublié.

CE QUI RESTE À LA MAISON

- ✓ Les jouets, les jeux électroniques
- ✓ Les GSM , les MP 3
- ✓ Les rollers, planches à roulettes, jeux dangereux, ...
- ✓ Les objets de valeur
- ✓ Les objets tranchants
- ✓ L'argent

HYGIÈNE

- ✓ SOS poux ! Surveiller régulièrement les cheveux de vos enfants.
- ✓ Veiller à une hygiène corporelle quotidienne.

RESPECT DU CADRE SCOLAIRE

- ✓ Le cartable de votre enfant est prêt et complet à son arrivée à l'école.
- ✓ Veiller à bien fermer la grille en entrant ou en sortant de l'école.
- ✓ Ne pas rentrer dans les bâtiments pendant les heures de classe.
- ✓ Respecter les heures de l'horaire scolaire.
- ✓ Signaler au titulaire ou à l'enseignant concerné le moindre problème.
- ✓ Prévenir si vos enfants restent exceptionnellement à la garderie ou plus tard que 18h00.

Notre école est un lieu d'accueil et d'apprentissage. N'hésitez pas à nous rencontrer, nous sommes disponibles, à votre écoute dans la mesure du possible mais respectez les horaires de cours et prévoyez les rencontres hors des heures nécessitant la présence de l'enseignant en classe.

Ce partenariat assurera le développement harmonieux des enfants que vous nous confiez.

Notre école a pour mission de former des enfants responsables et respectueux des autres.

Un règlement d'école est établi avec les enfants lors des différents conseils de classe et d'école.

Tout élève ne respectant pas les règles est susceptible de se voir appliquer une sanction. La punition sera donnée par un enseignant ou un surveillant.

III. RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (GARDERIE)

ACCUEILLANTES



Mme Céline DEPREZ (0488 60 95 61)

Mme Yana MOLOCHNA

HORAIRE DE L'ACCUEIL

	MATIN	MIDI	SOIR
LUNDI	6h30 -> 8h15		15h20 -> 18h
MARDI	6h30 -> 8h15		15h20 -> 18h
MERCREDI	6h30 -> 8h15	11h30 - 18h00	A Saint-Joseph
JEUDI	6h30 -> 8h15		15h20 -> 18h
VENDREDI	6h30 -> 8h15		15h20 -> 18h

PRIX DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (AES)

Gratuit de 8h00 à 8h30 et de 15h20 à 15h45 et le mercredi jusque 12h30.

Matin : 6h30 – 7h30 : 1,50€ et 7h30 – 8h : 0,75€.

Soir : 15h45 – 16h45 : 1,50 €, 16h45 – 17h45 : 1,50€ et 17h45 – 18h : 0,50€ (Après 18h : 4€ supplémentaires). Pour l'AES du soir et du mercredi, une réduction de 50% est appliquée à partir du deuxième enfant.

Mercredi : 12h30 - 15h : 3 € 15h - 18h : 3 € supplémentaires (Après 18h : 4€ supplémentaire)

Journée pédagogique : 6€ la journée, 3€ la ½ journée.

Les frais d'AES et d'étude sont déductibles fiscalement.

ACCUEIL DU MATIN

Les enfants sont accueillis à partir de 6h30 par les accueillantes, les enseignantes surveillent les enfants de 8h à 8h30.

L'accueil a lieu à l'AES - réfectoire jusqu'à 8h. Ensuite, les enfants sont pris en charge dans la cour par un(e) enseignant(e).

Les enfants qui arrivent tôt peuvent apporter leur petit déjeuner.

Afin de sécuriser l'AES, les parents sont invités à amener leur enfant auprès du surveillant (le matin) et à lui signifier son départ (le soir).

Toute information concernant un enfant (soins, médicaments à administrer, ...) doit être signalée par écrit via le journal de classe. *Une fiche de l'accueil extra-scolaire* doit également être complétée.

ACCUEIL DU SOIR

Les enseignantes surveillent les enfants de 15h20 à 15h45.

Les accueillantes surveillent les enfants de 15h45 à 18h dans la cour si le temps le permet, sinon dans le local AES.

Prévoir une collation et une boisson saine pour le goûter.

A la fin de leur étude dirigée, les élèves viennent directement à l'AES.

Afin de sécuriser l'AES, les parents sont invités à signifier le départ de leur enfant auprès du surveillant.

Si vous chargez une tierce personne de reprendre votre enfant à l'école, veuillez au préalable en informer personnellement le surveillant ou le signaler par écrit dans le journal de classe.

En cas de retard, les parents sont tenus d'en informer personnellement l'accueillante : Mme Céline Deprez via le fixe de l'école 019 63 50 92.

L'AES du mercredi après-midi est encadrée par Mme Céline Deprez de 11h30 à 13h15, ensuite les enfants de St Martin rejoignent ceux de St Joseph. Il est donc impératif de prévenir Mme Céline si votre enfant reste plus tard que 13h le mercredi

Le règlement d'ordre intérieur de l'école est également applicable à la garderie.

Les enfants doivent respecter le matériel de la garderie. En cas de casse volontaire, le remplacement sera demandé.

IV. HORAIRE DES COURS

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h25	8h25	8h25	8h25	8h25
12h05	12h05	11h30	12h05	12h05
13h30	13h30	/	13h30	13h30
15h20	15h20	/	15h20	15h20

V. RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

ABSENCES

✓ A l'école primaire

Si votre enfant s'absente, veuillez prévenir l'école le plus rapidement possible. Veuillez à compléter le justificatif d'absence et à le remettre à son titulaire dès son retour. Une absence de plus de deux jours doit obligatoirement être couverte par un certificat médical. Les rendez-vous chez le médecin (sauf spécialiste) doivent être pris en dehors des heures de cours.

Une absence pour raison(s) familiale(s) DOIT être explicite !

✓ A l'école maternelle

A partir du 1^{er} septembre 2020, l'obligation scolaire concerne tous les élèves qui atteindront l'âge de 5 ans au plus tard le 31 décembre 2023. Donc les enfants de 3^{ème} maternelle sont en obligation scolaire. Toute absence devra être justifiée comme pour les élèves de primaire.

Pour les élèves d'accueil, de 1^{ère} et 2^{ème} maternelles, les absences ne doivent pas être justifiées mais nous insistons sur une fréquentation régulière.

ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES

Des animations pédagogiques (visites, spectacles, théâtre, ...) permettant l'ouverture au monde et à la culture seront organisées tout au long de l'année en fonction des possibilités et des propositions. Ces activités sont obligatoires. Il vous sera demandé le cas échéant une participation aux frais. Seules les absences justifiées par un certificat médical permettront un remboursement de ces frais.



L'EVEIL AUX LANGUES

L'Eveil aux langues prône une démarche qui :

- Développe des attitudes de tolérance et d'ouverture à la diversité linguistique et culturelle
- Renforce l'intérêt pour les langues en développant des aptitudes susceptibles de faciliter l'apprentissage d'une langue étrangère
- Assure le développement de savoirs relatifs aux langues en installant des références aidant à la compréhension d'une société démocratique, tolérante, pluraliste et ouverte aux autres cultures.

Ces activités seront données en maternelle et 1^{ère} /2^{ème} primaire à raison d'une heure/semaine.

Nous n'hésitons pas à profiter des richesses des parents parlant une langue étrangère.

Cours de *néerlandais* dès la 3^{ème} primaire à raison de 2 périodes par semaine.

ASSURANCES

En cas d'accident survenu à votre enfant dans l'enceinte de l'école, une déclaration d'accident peut être demandée auprès de la direction qui vous précisera la procédure à suivre. Le document doit être complété le plus rapidement possible.

BULLETINS

Les bulletins seront remis aux dates suivantes :

Semaine du 27/11 Semaine du 19/3 Semaine du 30/6

CLASSES EXTÉRIEURES

Elles ont lieu un an sur deux, donc pas de classes extérieures cette année scolaire.

EDUCATION PHYSIQUE

Les cours de gymnastique se donnent dans la cour de l'école, ou dans la salle de l'entité.

Equipement :

- une paire de pantoufles de gym ou de baskets
- un short bleu ou noir
- le t-shirt de l'école (facultatif - 6 € via virement) - commande via Madame Charlotte ou t-shirt blanc.

Le sac de gym reste à l'école. Les enfants ramènent leurs effets à la maison lors des congés pour les laver. Il est toujours utile de marquer le nom des enfants sur ces vêtements.

ESTIMATION DES FRAIS



Ce point est mis en annexe du vadémécum

ETUDE DIRIGEE

Une étude dirigée par un enseignant est organisée pour les enfants de la section primaire les lundi, mardi et jeudi, de 15h30 à 16h30.

Celle-ci est payante au prix de 2.50€.

Les parents sont tenus d'inscrire leur enfant via GOOGLE FORMS. **Les enfants inscrits sont dans l'obligation d'aller à l'étude.**

Les parents sont tenus de préciser par écrit les jours de présence de leur enfant.

L'étude dirigée ne décharge pas les parents de la vérification du travail de l'enfant.

NATATION

Les cours de natation ont lieu le mardi à Plopsaqua. L'organisation des différents groupes vous sera envoyée par mail.

Tarif : 3.50 € (seront comptabilisés sur le virement mensuel) et 1.50 euros avec abonnement à Plopsaqua (copie à fournir à Mme Charlotte avant le début des cours).

Equipement : un maillot, un bonnet de bain de l'école (facultatif - 5€ via virement), des brassards pour les maternelles, un essuie et un peigne. Les shorts et les caleçons sont interdits. Evitons de porter des objets de valeur, les vols



dans les vestiaires ne sont pas couverts. En primaire, tous les élèves de la classe accompagnent (nageurs et non nageurs).

OUVERTURE A LA TECHNOLOGIE

A l'heure où les technologies de l'information et de la communication font partie intégrante de notre vie tant professionnelle que privée, il est primordial de préparer les élèves l'utilisation de ces nouvelles technologies.

Pour atteindre ces objectifs, notre école s'est inscrite au projet "Ecole Numérique » : *Le numérique pour mieux comprendre le monde*. L'école est équipée de tableau interactif.

PAIEMENT

Les transactions financières se font par virement. Une facture vous parviendra par courrier en fin de mois. Les relevés sont payables dans les 15 jours de leur envoi, sur le compte : BE51 0682 4741 1762.

Les factures impayées au terme d'une année scolaire seront reportées l'année suivante.

En s'inscrivant à l'école, les parents s'engagent contractuellement à payer les frais obligatoires.

PSYCHOMOTRICITÉ

A l'école maternelle, des cours de psychomotricité sont dispensés par Madame Cécile. Il est demandé aux parents de vêtir leur enfant d'un training ces journées-là.

REPAS CHAUD

Les commandes se prennent en début de mois via [GOOGLE FORMS](#).

Repas chaud : 3.95 € pour un repas maternel
 4.95 € pour un repas primaire

Le prix comprend le potage, le plat et le dessert.

Potage seul : 0,70 €

Les repas chauds sont livrés tous les midis (sauf le mercredi).

Le paiement se fera par virement à la fin du mois. En cas de retard de paiement, votre enfant ne pourra plus bénéficier du service facultatif des repas chauds. Il est impératif de signaler l'absence de votre enfant la veille (jour ouvrable) avant midi pour que le repas ne soit pas comptabilisé à l'adresse mail :

secretariat.stjoseph.stmartin@gmail.com

Les repas chauds débuteront le lundi 2 septembre 2024.

REUNIONS DE PARENTS

Une réunion d'informations se tiendra le lundi 9 septembre. Elle se déroulera dans un premier temps dans la cour et ensuite vous rejoindrez la(le) titulaire en classe. Vous pourrez y recueillir des informations sur notre mode de travail et le fonctionnement de la classe. **La présence des parents y est fortement souhaitée.**

D'autres réunions seront programmées au cours de l'année afin d'obtenir des renseignements sur le comportement et sur le travail de vos enfants.

Les réunions parents - enseignants seront organisées la semaine suivant la remise du premier bulletin et du bulletin de fin d'année.

Il est bien entendu possible de rencontrer l'enseignant de votre enfant en dehors de ces réunions à votre demande.

SORTIE DES CLASSES

Les élèves autorisés à rentrer seuls à domicile (mot écrit des parents) sont sous la responsabilité des parents dès qu'ils quittent l'enceinte de l'école.

Prière de nous signaler par écrit (dans le journal de classe) ou par téléphone si votre enfant doit retourner avec une personne tierce.

TRANSPORT SCOLAIRE

Notre école organise le transport scolaire via un service de bus gratuit organisé par la Wallonie en vue d'assurer une offre complémentaire pour les déplacements domicile-école.

Inscription via la direction.

COMMUNICATION

Toutes les informations vous seront transmises par mail ou par l'application SDUI.

N'hésitez pas à nous contacter par mail, par téléphone ou un petit mot dans le journal de classe de votre enfant.

VI. AGENDA

A RETENIR

- | | |
|--------------------------|---------------------------------------|
| ✓ Lundi 26 août : | Rentrée des classes et petit déjeuner |
| ✓ Samedi 14 septembre : | Guinguette à Saint Joseph |
| Lundi 16 septembre : | Photo |
| ✓ Vendredi 13 décembre : | Marché de Noël |
| ✓ Dimanche 26 janvier : | Dîner de l'an neuf |
| ✓ Pas encore de date : | « Porte-ouverte » |
| ✓ Samedi 14 juin : | Fancy-Fair |

CONGES SCOLAIRES

- | | |
|--|-----------------------|
| ✓ Vendredi 27 septembre : | Fête de la FWB |
| ✓ Du lundi 21 octobre au vendredi 1 novembre : | Congé de Toussaint |
| ✓ Le 11 novembre : | Armistice |
| ✓ Du lundi 23 décembre au vendredi 3 janvier : | Congé de Noël |
| ✓ Du lundi 24 février au vendredi 7 mars : | Congé de détente |
| ✓ Lundi 21 avril : | Lundi de Pâques |
| ✓ Du lundi 28 avril au vendredi 9 mai : | Vacances de Printemps |
| ✓ Le jeudi 29 mai : | L'Ascension |
| ✓ Lundi 9 juin : | Lundi de Pentecôte |
| ✓ Lundi 7 juillet : | Vacances d'été |

Journées pédagogiques : 3 dates à venir

**N'HESITEZ PAS A CONSULTER
REGULIEREMENT NOTRE SITE POUR LES
DERNIERES INFORMATIONS :**

WWW.ECOLESAINTMARTIN.BE